



Commune de

Corminbœuf

LA CHARTE DE BONNE CONDUITE DE L'AES DE CORMINBOEUF

Merci aux parents de bien vouloir la lire avec votre enfant et la signer ensemble.

Afin de favoriser un climat calme et détendu pour tous, des règles de vie sont appliquées à tous moments de la journée. Des repères sont importants dans la vie d'un enfant, car ils lui permettent de bien comprendre ce qui est attendu de lui et de connaître les limites du lieu d'accueil.



Les règles de vie

- Je respecte les personnes qui m'entourent, ainsi que le matériel.
- Je suis bienveillant-e.
- Je suis poli-e (*bonjour, au revoir, s'il vous plaît, merci...*)
- J'ai un comportement adéquat calme et non-violent
- J'écoute ce qu'on me dit
- Je m'exprime avec un vocabulaire adéquat



Pour que les repas de midi et les goûters soient des moments agréables, et de partage, des règles ont été établies. Elles sont affichées dans la salle à manger.



Les règles à table



- Je suis tranquille
- Je parle doucement
- Je suis assis sur ma chaise correctement
- Je mange proprement
- Je respecte la nourriture
- Je demande la permission de sortir de table
- Je respecte les personnes qui m'entourent



L'enfant doit également être sensibilisé aux règles de Fair Play pour jouer de manière responsable avec les enfants qui l'entourent.



Les cinq règles du Fair-Play. Tout le monde est gagnant.

Cinq règles d'or du Fair-Play simples à compter sur les doigts d'une main.

1.- J'accepte l'avis des copains qui jouent avec moi,
même si je ne suis pas d'accord.

2.- Je joue de manière responsable.
Je suis attentif-ve et je me sens responsable de la santé physique et morale de mes copains.

3.- Je garde mon calme.
Je garde la tête froide, même dans les situations houleuses. Je veille à apaiser les conflits. Je n'ai pas recours à la violence.

4.- Je pense et j'agis positivement.
J'adopte une attitude et un langage corporel positifs lorsque je joue.

5.- Je montre l'exemple.
Je fais preuve de respect et de politesse envers tous les copains.



FairPlay

Si les règles de vie ne devaient pas être respectées, une sanction serait posée à l'enfant en tenant compte de son âge et des circonstances. Celle-ci vise à amener l'enfant à réfléchir à son comportement et ses actes. Dans certaines situations, un acte de réparation peut lui être demandé. En cas de difficultés répétées avec un enfant, la responsable avisera dans un premier temps les parents. Si la situation ne peut être gérée avec les parents, le conseil communal sera abordé afin de prendre les mesures qui s'imposent.

Nom et Prénom de l'enfant :

J'ai pris connaissance de la charte de bonne conduite et je l'ai comprise. Je suis d'accord de faire en sorte que mon comportement soit toujours le meilleur possible pour que je puisse passer de bons moments avec les personnes qui m'entourent.

Je m'engage à la respecter en tout temps durant cette année.

Corminboeuf, le

Signature de l'enfant :Signature des parents :